



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juillet 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Points 2 a) et 2 b) de l'ordre du jour

Débat thématique : renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables

Examen ministériel annuel : renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

Projet de déclaration ministérielle adopté à l'issue du débat de haut niveau, présenté par le Président du Conseil sur la base de consultations informelles

Nous, ministres et chefs de délégations participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social, tenue à Genève du 2 au 5 juillet 2007,

Ayant examiné le thème de l'examen ministériel annuel intitulé « Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement », le rapport du Secrétaire général sur la question¹, et les contributions apportées lors des préparatifs du débat de haut niveau comme pendant le débat,

Ayant également examiné le thème intitulé « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance macroéconomique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables », le rapport du Secrétaire général sur la question², et les contributions apportées lors des préparatifs du débat de haut niveau comme pendant le débat,

Réaffirmant les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

¹ E/2007/71.

² E/2007/68.



Rappelant les documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, y compris les buts et objectifs de développement énoncés dans ces documents, et conscients du rôle crucial joué par ces conférences et réunions au sommet pour définir une large vision du développement et identifier des objectifs convenus, qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des populations dans différentes régions du monde,

Réaffirmant que le développement est un objectif central à part entière et que les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable sont des éléments clefs de l'ensemble des activités des Nations Unies,

Reconnaissant que le développement, la paix et la sécurité ainsi que les droits de l'homme sont étroitement liés et complémentaires,

Réaffirmant que l'égalité des sexes et la promotion et la protection de la jouissance pleine et entière par tous de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales sont essentielles pour éliminer la pauvreté et la faim,

Réaffirmant que l'élimination de la pauvreté est le principal défi auquel est confronté le monde aujourd'hui, et qu'elle constitue un préalable indispensable au développement durable, en particulier des pays en développement,

Reconnaissant que, si d'une manière générale dans le monde, l'extrême pauvreté est en recul sensible, les progrès ont été inégaux, et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté continue d'augmenter dans certains pays, en particulier les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne,

Toujours préoccupés par le fait que de nombreux pays d'Afrique ne sont actuellement pas en mesure d'atteindre en 2015 l'un quelconque des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³ et, à cet égard, insistant sur le fait que des efforts concertés et un soutien permanent sont indispensables pour s'acquitter des engagements pris et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Reconnaissant qu'il est essentiel de donner aux pauvres des moyens d'action pour éliminer véritablement la faim et la pauvreté,

Reconnaissant également que les zones rurales des pays en développement abritent toujours la vaste majorité des pauvres du monde, qui tirent dans une large mesure leurs moyens de subsistance de l'agriculture,

Réaffirmant les engagements à l'égard du partenariat mondial pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey⁴ et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵,

Avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous nous félicitons du renforcement du Conseil économique et social et de la tenue du premier examen ministériel annuel, y compris des présentations effectuées à titre volontaire par le Bangladesh, la Barbade, le Cambodge, le Cap-Vert,

³ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique) 18-22 mars 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.A.7), chap. I, résolution 2, annexe.

⁵ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

l'Éthiopie et le Ghana, ainsi que du lancement du Forum de coopération pour le développement.

2. Nous invitons tous les pays à envisager de présenter des exposés sur leur situation nationale lors des futurs examens ministériels annuels.

3. Nous nous félicitons également de l'organisation à Genève, du 28 au 30 juin 2007, du Forum de la société civile pour le développement.

4. Nous réaffirmons notre détermination à accroître nos efforts pour éliminer les fléaux que sont la pauvreté et la faim et pour faire de cet objectif la principale priorité des stratégies nationales de développement et de la coopération internationale pour le développement.

5. Nous reconnaissons qu'une croissance économique durable est indispensable pour éliminer la pauvreté et la faim, en particulier dans les pays en développement. Nous nous engageons à promouvoir une croissance économique durable dans les pays en développement et reconnaissons que les efforts faits par les pays à cette fin devraient s'inscrire dans un environnement international propice favorable.

6. Nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, en particulier dans la mesure où elles frappent les enfants, est essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que le développement rural et agricole doit faire partie intégrante des politiques nationales et internationales de développement. À cet égard, nous lançons un appel en faveur d'une augmentation des investissements productifs dans le développement rural et agricole en vue de parvenir à la sécurité alimentaire ainsi que d'un soutien accru pour le développement de l'agriculture et le renforcement des capacités agricoles commerciales des pays en développement.

7. Nous insistons sur le fait que, entre autres, des mesures nationales et un appui international en faveur d'un accès plus large à l'eau potable, aux installations sanitaires de base, à l'énergie, à l'enseignement universel, aux soins de santé et à la protection sociale se traduiront par un recul des inégalités et de la pauvreté.

8. Nous réaffirmons qu'il importe d'adopter, à tous les niveaux, des mesures destinées à contribuer au développement des secteurs non agricoles, en particulier des petites et moyennes entreprises et des microentreprises.

9. Nous réaffirmons également notre soutien énergique en faveur d'une mondialisation juste et de la nécessité de faire en sorte que la croissance se traduise par une réduction de la pauvreté et, à cet effet, exprimons notre détermination à faire du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes, un objectif central des politiques nationales et internationales pertinentes comme des stratégies nationales de développement, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre de nos efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Nous lançons un appel pour la promotion et la facilitation, selon le cas, de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologie en faveur des pays en développement, ainsi que de l'accès à ces technologies, y compris à de nouvelles technologies de pointe respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant.

11. Nous lançons un appel à tous les pays afin qu'ils adoptent des stratégies de réduction de la pauvreté urbaine, demandons au système des Nations Unies et aux autres organisations concernées de fournir un appui aux pays en développement à cet égard, et invitons les institutions financières internationales à appuyer ces efforts selon qu'il convient.

12. Nous réaffirmons notre engagement à faire de l'élimination de la faim et de la malnutrition dans tous les pays une priorité et à y allouer des ressources, et convenons d'adopter des mesures afin que les populations qui souffrent de malnutrition aient accès à l'alimentation.

13. Nous réaffirmons que tous les pays doivent encourager l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, comme demandé, entre autres, dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing⁶ et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁷, identifier et intensifier les mesures à cette fin.

14. Nous reconnaissons que le microfinancement, y compris le microcrédit, peut contribuer de façon importante à l'élimination de la pauvreté et à l'autonomisation des pauvres, y compris au moyen de programmes susceptibles de faciliter l'emploi productif indépendant, de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la vulnérabilité économique et sociale des pauvres. Nous encourageons tous les pays à faciliter le développement du microfinancement, y compris du microcrédit, afin de répondre à l'importante demande non satisfaite des pauvres pour des services financiers.

15. Nous nous engageons à accroître nos efforts afin de réaliser d'ici à 2010, l'accès universel aux programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH et de soutien des personnes atteintes par le virus, d'élargir l'accès à des médicaments d'un coût abordable, de réduire de moitié d'ici à 2015 l'incidence de la tuberculose et de réduire le nombre de décès, actuellement important, dû au paludisme et à d'autres maladies infectieuses, notamment en y consacrant davantage de ressources, et, à cet égard, nous nous félicitons de l'engagement du Groupe des huit de porter à 60 milliards de dollars, dans les années à venir, le montant du financement consacré à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, notamment grâce au renforcement des systèmes de santé. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts visant à réduire la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et à développer les systèmes de soins de santé afin de pouvoir répondre aux besoins de nos populations dans tous les domaines de la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive.

16. Nous insistons sur le rôle essentiel de l'éducation formelle et informelle pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier l'enseignement de base et la formation en vue de l'élimination de l'analphabétisme, et nous prendrons des mesures afin de développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que la formation professionnelle et technique, en particulier à l'intention des filles et des femmes, de développer les ressources humaines et les infrastructures et de donner des moyens d'actions à ceux qui vivent dans la pauvreté.

⁶ *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexes I et II.

⁷ Résolution S-23/2 de l'Assemblée générale, annexe S-23/3, annexe.

17. Nous réaffirmons notre engagement à parvenir au développement durable, notamment en appliquant le Programme Action 21⁸ et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. À cette fin, nous nous engageons à prendre des mesures et des dispositions concrètes à tous les niveaux et à développer la coopération internationale en tenant compte des principes de Rio⁹. Ces efforts contribueront à l'intégration des trois piliers interdépendants et complémentaires du développement durable que sont le développement économique, le développement social et l'environnement. L'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation inadaptés et la protection et la gestion des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social constituent des objectifs généraux et des préalables indispensables au développement durable.

18. Nous sommes conscients de l'impact négatif de la détérioration de l'environnement et du changement climatique sur le développement durable de tous les pays, notamment des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique.

19. Nous rappelons les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁰, notamment la prise de conscience du fait que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique.

20. Nous réaffirmons que les mesures prises pour parer aux changements climatiques doivent être étroitement coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter toute incidence néfaste sur ce dernier, compte pleinement tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en développement, à savoir une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté.

21. Nous attendons avec impatience les mesures qui seront prises pour faire face aux changements climatiques conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que la treizième session de la Conférence des Parties à cette Convention et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui auront lieu à Bali (Indonésie) en décembre 2007. Nous nous félicitons également de la réunion de haut niveau qui se tiendra à New York le 24 septembre 2007 à l'initiative du Secrétaire général.

22. Nous réaffirmons la nécessité de mettre pleinement en œuvre le partenariat mondial pour le développement et de renforcer la dynamique créée par le Sommet mondial de 2005 afin de concrétiser et d'honorer, à tous les niveaux, les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et des domaines connexes, y compris le Sommet mondial de 2005, et soulignons que tous

⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe II.

⁹ *Ibid.*, annexe I.

¹⁰ Organisation des Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1771, n° 30822.

les pays doivent promouvoir des politiques conformes et fidèles à ces engagements, y compris ceux qui, par nature, concernent le système en tant que tel.

23. Nous réaffirmons notre attachement à des politiques rationnelles, à la bonne gouvernance à tous les niveaux et à la primauté du droit, ainsi que notre volonté de mobiliser les ressources nationales, d'attirer les flux internationaux de capitaux, de promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, d'intensifier la coopération financière et technique internationale au service du développement, de favoriser un financement viable de la dette et un allègement de la dette extérieure et de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

24. Nous réaffirmons aussi que chaque pays doit être responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable. Nous reconnaissons en outre que les efforts consentis par les pays doivent être complétés et appuyés par des programmes, mesures et politiques mondiaux visant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, tout en tenant compte de la situation de chaque pays et en respectant les prérogatives, les stratégies et la souveraineté nationales.

25. Nous rappelons que notre action commune en faveur de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable nous impose une mission essentielle, à savoir instaurer dans chaque pays les conditions requises pour mobiliser l'épargne à la fois publique et privée, financer l'investissement nécessaire dans les biens productifs et renforcer les capacités humaines. Il est notamment indispensable d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la cohésion des politiques macroéconomiques. Un environnement national propice revêt une importance critique pour la mobilisation des ressources intérieures, l'augmentation de la productivité, la réduction de la fuite des capitaux, la promotion du secteur privé et la mobilisation et l'utilisation efficace de l'investissement et de l'aide internationaux. Les efforts tendant à mettre en place un tel environnement doivent être soutenus par la communauté internationale.

26. Nous reconnaissons les efforts faits par les pays développés pour accroître les ressources disponibles pour le développement, notamment l'engagement pris par certains d'entre eux d'augmenter leur aide publique au développement. Nous notons avec préoccupation, toutefois, la baisse générale de l'aide publique au développement en 2006 et demandons que soient respectés tous les engagements pris dans ce domaine, notamment l'objectif fixé par nombre de pays développés de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015 et au moins 0,5 % d'ici à 2010, ainsi que l'objectif d'affecter 0,15 % à 0,20 % du produit national brut à l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, et nous invitons les pays développés qui n'ont pas encore atteint ces objectifs à fournir des efforts concrets en ce sens conformément aux engagements qu'ils ont contractés.

27. Nous nous félicitons des efforts faits par certains pays développés, qui se sont engagés à augmenter leur aide publique au développement et qui sont en bonne voie de tenir leur promesse.

28. Nous nous félicitons en outre des efforts déployés et des initiatives prises récemment pour améliorer la qualité de l'aide et en accroître l'impact, notamment la

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, et sommes résolu à prendre en temps voulu des mesures concrètes et efficaces pour donner effet à tous les engagements convenus concernant l'efficacité de l'aide, en arrêtant une procédure de contrôle claire et des délais précis, et notamment en continuant d'aligner l'assistance sur les stratégies des pays, en renforçant les capacités institutionnelles, en réduisant les coûts de transaction et en éliminant les procédures bureaucratiques, en faisant des progrès sur la voie du déliement de l'aide, en améliorant la capacité d'absorption et la gestion financière des pays bénéficiaires ainsi qu'en mettant davantage l'accent sur les résultats du point de vue du développement.

29. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les engagements existants tendant à un accroissement des ressources extérieures destinées à l'Afrique subsaharienne soient pleinement mis en œuvre afin de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans cette région.

30. Nous invitons à la réalisation pleine et entière, en temps voulu et efficace des buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles¹¹, du Programme d'action d'Almaty¹², du Programme d'action de la Barbade¹³ et de la Stratégie de Maurice¹⁴ afin de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

31. Nous soulignons la nécessité de soutenir la transition sans heurt des pays retirés de la liste des pays les moins avancés, conformément à la Stratégie adoptée à cet égard¹⁵.

32. Nous réitérons les engagements contractés dans la Déclaration ministérielle de Doha¹⁶, la Déclaration ministérielle de Hong Kong¹⁷ et la décision que le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce a prise le 1^{er} août 2004¹⁸ d'intégrer véritablement les pays en développement et les pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral, et demandons que les négociations commerciales du cycle de Doha aboutissent rapidement, en tenant pleinement compte du volet développement du Programme de travail de Doha¹⁶.

33. Nous souhaitons que les négociations commerciales du cycle de Doha aboutissent dans les meilleurs délais à un résultat favorable au développement, qui soit pleinement conforme au mandat convenu dans la Déclaration ministérielle de Doha, au cadre adopté par le Conseil général de l'Organisation mondiale du

¹¹ A/CONF.191/13, chap. II.

¹² *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003* (A/CONF.202/3), annexe I.

¹³ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁴ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁵ Résolution 59/209 de l'Assemblée générale.

¹⁶ A/C.2/56/7, annexe.

¹⁷ Document de l'Organisation mondiale du commerce WT/MIN(05)/DEC.

¹⁸ Voir document WT/L/579 de l'Organisation mondiale du commerce.

commerce dans sa décision du 1^{er} août 2004 et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

34. Nous demandons à tous les pays d'encourager la bonne gouvernance, indispensable au développement durable, et réaffirmons que des politiques économiques rationnelles, de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations et de meilleures infrastructures sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois; que la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme – y compris du droit au développement – et de l'état de droit, l'égalité des sexes, des politiques fondées sur l'économie de marché et la volonté de créer des sociétés justes et démocratiques sont également indispensables et constituent des objectifs qui se renforcent mutuellement.

35. Nous sommes déterminés à promouvoir la bonne gouvernance et à appliquer des politiques macroéconomiques rationnelles à tous les niveaux, et d'aider les pays en développement à mettre en place des politiques et investissements qui favorisent la croissance économique soutenue, encouragent les petites et moyennes entreprises et stimulent la création d'emplois et le développement du secteur privé.

36. Nous réaffirmons que la bonne gouvernance au niveau international est fondamentale pour assurer le développement durable; que, afin de mettre en place un environnement économique international dynamique et porteur, il importe de promouvoir la gouvernance économique mondiale, en agissant sur les aspects internationaux du commerce, des finances, de la technologie et de l'investissement qui influent sur les perspectives de développement des pays en développement; qu'à cette fin, la communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, notamment en appuyant les réformes structurelles et macroéconomiques, en apportant une solution globale au problème de la dette extérieure et en améliorant l'accès des pays en développement aux marchés.

37. Nous réaffirmons également la volonté d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement et en transition à la prise des décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, soulignons combien il importe, à cette fin, de poursuivre les efforts de réforme de l'architecture financière internationale, en notant que donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et en transition et leur assurer une participation accrue au sein des institutions de Bretton Woods demeurent une préoccupation constante et, à cet égard, demandons l'accomplissement de nouveaux progrès tangibles.

38. Nous demandons que des mesures soient prises à tous les niveaux pour encourager une croissance durablement favorable aux pauvres et soulignons dans cette optique la nécessité de politiques microéconomiques équitables.

39. Nous reconnaissons que la pauvreté et l'inégalité sont une préoccupation pour tous les pays quel que soit leur niveau de développement. Nous reconnaissons aussi que les pays à revenu intermédiaire sont encore confrontés à d'importantes poches de pauvreté et que les efforts menés pour surmonter ces problèmes doivent être appuyés.

40. Nous soulignons le rôle vital que le secteur privé peut jouer dans la promotion de la croissance économique et l'éradication de la pauvreté et de la famine, en générant de nouveaux investissements, des emplois et des financements pour le développement.

41. Nous reconnaissons le rôle que les partenariats public-privé peuvent jouer dans les efforts que nous faisons pour éliminer la pauvreté et la famine, compte tenu de la nécessité d'assurer que les activités mises en œuvre dans le cadre de ces partenariats sont strictement conformes au principe de la maîtrise par les pays des stratégies de développement et qu'il existe une responsabilisation et une transparence effectives lors de leur mise en œuvre.

42. Nous sommes conscients du rôle critique joué par le secteur public dans la promotion d'une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté et de la famine.

43. Nous réaffirmons notre détermination à continuer d'examiner des mécanismes novateurs pour le financement du développement. Nous reconnaissons les progrès réalisés dans ce domaine et invitons les pays à envisager d'apporter une contribution à cet effort.

44. Nous constatons à cet égard qu'il importe de rechercher, auprès des secteurs public et privé et à l'échelon national ou international, des sources novatrices et supplémentaires de financement du développement qui viennent augmenter et compléter les sources traditionnelles.

45. Nous demandons au Conseil économique et social d'envisager un réexamen de ses mécanismes existants et, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer l'analyse et la mise en œuvre efficaces des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et des domaines connexes.

46. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec un Conseil économique et social renouvelé et renforcé pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.
